



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Partir en séjour vacances, c'est vivre une expérience de vie en collectivité, épanouissante, riche en découvertes et partages, à condition que chacun applique et respecte au quotidien les règles fondamentales du vivre ensemble.

RESPECT

La vie en collectivité nécessite de respecter les règles définies par l'équipe d'animation et les jeunes en début de séjour.

Ces règles expliquent le mode de fonctionnement du séjour (horaires, participation aux activités et à la vie quotidienne, respect des consignes ...) et rappellent aux jeunes le comportement à adopter sur les lieux d'accueil et durant les excursions et sorties.

À ce titre, tout comportement d'un jeune mettant en cause sa sécurité, celle des autres jeunes et de façon générale l'intégrité physique et morale des jeunes et de l'équipe encadrante (langage grossier, insolence, violence...) ainsi que toute dégradation de matériel ou mobilier ou comportement perturbant le fonctionnement et la vie collective, feront l'objet de mesures appropriées pouvant aller jusqu'à l'exclusion du séjour.

CIGARETTE ET DÉRIVÉS - ALCOOL

Au-delà de 16 ans la consommation de tabac (cigarette et cigarette électronique) est tolérée aux moments et lieux définis par l'équipe et au regard de la législation en vigueur sur le lieu de séjour.

Dans ce cas, une autorisation écrite préalable des parents sera exigée. Le souci de l'équipe sera de préserver les jeunes qui ne fument pas pour que le séjour ne soit pas l'occasion d'une première expérience.

La consommation d'alcool et de stupéfiants est strictement interdite.

MIXITÉ ET INTIMITE

Les séjours vacances sont propices à la naissance de nouvelles amitiés ainsi qu'à des relations qui peuvent parfois dépasser ce cadre. Celles-ci ne doivent pas nuire à l'ambiance et à la dynamique de groupe.

Aussi, conformément à la législation et dans le respect de l'intégrité physique et morale de chacun, il conviendra que l'intimité de chacun soit préservée notamment dans les locaux tels que chambres, douches, sanitaires

TÉLÉPHONE PORTABLE ET AUTRES OBJETS DE VALEURS

Les vêtements, accessoires et tout effet de valeur sont à la charge et sous la responsabilité du participant. L'usage du téléphone (et assimilés) est défini par l'équipe d'animation. L'usage de ces appareils ne peut en aucun cas perturber la vie collective du groupe ou être cause d'isolement d'un jeune.

En cas de perte, de casse ou de vol, il n'est prévu aucun remboursement de la part du prestataire ou de la mairie.

En cas de non-respect de ces règles, et en concertation avec le prestataire et la commune, le jeune pourrait être exclu du séjour et rapatrié chez lui au frais de ses parents (jeune et accompagnateur) sans prétendre au remboursement total ou partiel du séjour.

J'ai lu et approuvé les règles ci-dessus. A remettre lors de la réunion d'information obligatoire.

Nom et signature du participant :

Nom et signature des responsables légaux :